

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE PIERRE MENDÈS FRANCE. DÉCISION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Pouban
Mme Vaccaro à M Mangon
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE PIERRE MENDÈS FRANCE. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Au titre de la réalisation de l'ensemble immobilier complexe au sein des 2 volumes distincts numérotés 1 à 2 s'inséreront les différents ouvrages, constructions et équipement. Il est formé une Association Syndicale Libre Pierre Mendès France. Les statuts de cette association seront approuvés lors de la première Assemblée Générale.

Au préalable, il convient de désigner un co-volumier Ville de Saint-Médard-en-Jalles en charge de représenter cette dernière lors de l'Assemblée Générale.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Approuve la désignation de Monsieur Claude Joussaume en qualité de co-volumier au sein de l'Association Syndicale Libre Pierre Mendès France pour y représenter la Ville.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 1 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 juin 2022

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_110
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE PIERRE MENDÈS FRANCE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_110-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_110-DE-1-1_0.xml	text/xml	956
Nom original :		
DG22_110.pdf	application/pdf	430304
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_110-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	430304

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 10h26min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 10h26min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 10h26min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 10h26min11s	Reçu par le MI le 2022-07-01